# Chronique Roubaisienne

**BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX**
*TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE*

## La passerelle du Fresnoy

Nous possédons depuis longtemps deux lettres envoyées par le ministre des travaux publics, des postes et télégraphes à notre député, Jules Guesde. Nous ne nous en serions jamais servi si, depuis quelque temps, et particulièrement hier, notre administration municipale, faisant de tous bois flèches électorales, n'avait essayé d'en imposer à la population en déclarant que, seule, elle s'était occupée d'aplanir les difficultés.

A la vérité, si l'affaire fut assez vite arrangée ou, plutôt, si on ne traîna pas plus longtemps, c'est au citoyen Jules Guesde qu'on le doit.

La première lettre, datée du 14 juin 1907, est ainsi conçue :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu me demander des renseignements au sujet de la passerelle pour piétons destinée à relier, au-dessus des voies de la ligne de Paris à la frontière belge par Lille et Valenciennes, la rue du Fresnoy à celle de la Gare.

La Ville ayant voté, à cet effet, un crédit de 45,500 francs qui, ajouté aux 19,500 francs offerts par divers intéressés, correspond à une dépense total de 65,000 francs, en regard d'une dépense de 60 à 70,000 francs, j'ai dès le 20 juin 1906, donné mon adhésion, sous réserve de l'examen du projet définitif qui devra m'être soumis par la Compagnie du Nord.

Depuis lors je n'ai pas reçu de nouvelle communication relative à l'affaire *que je rappelle à la Compagnie.*

Agréez, etc...

*Pour le ministre des travaux publics, des postes et télégraphes :*
Le directeur du Cabinet,
Léon BARTHOU.

La seconde lettre, datée du 11 novembre 1907, est signée Louis Barthou :

Monsieur le député et cher collègue,

Comme suite à une précédente lettre, je suis heureux de vous faire connaître que je viens d'approuver, dans les conditions mêmes convenues entre la Ville de Roubaix et la Compagnie du Nord, le projet de la passerelle pour piétons à construire en vue de relier la rue du Fresnoy avec la cour des voyageurs, au-dessus des voies de la gare de Roubaix (ligne de Paris à la frontière belge par Lille et Valenciennes).

Agréez, etc...

*Le ministre des travaux publics, des postes et télégraphes :*
Louis BARTHOU.

Nous le répétons, il était nécessaire de publier ces deux lettres, en présence de l'effronterie des réactionnaires de la majorité qui, comme toujours, cherchent à prendre à leur compte, les résultats obtenus grâce aux démarches des autres.

R. L.

## Le chant du Cygne

C'est M. Chatteleyn, l'homme le plus impopulaire qui avait été chargé de faire l'apologie de l'œuvre mottiste ; il l'a fait longuement, rééditant les stupides et venimeuses attaques que, chaque année, il lance contre les collectivistes.

Comme l'a si bien dit Bailleul, le corps électoral répondra à cet audacieux plaidoyer auquel on ne doit pas même faire l'honneur d'une discussion.

Qu'on nous permette, cependant, de citer la fin du factum. Il prouvera mieux que tout ce que nous pourrions dire, que ces messieurs de la majorité, M. Chatteleyn en tête, ne manquent pas de culot :

Malgré ces pertes s'élevant à deux cent soixante et un mille francs, déclare le frère ennemi de M. Motte, l'Administration ne s'est pas contentée de rétablir la prospérité des finances, elle a audacieusement décidé la transformation de nos établissements d'assistance, la suppression du vieil Hospice, son transfert à l'Hôtel-Dieu, la construction de la « Fraternité », celle des vieux ménages, du nouvel Hôtel de Ville, l'exécution de grands travaux d'hygiène et d'assainissement, en un mot, elle a déployé une activité inlassable qu'elle a consacrée plus particulièrement au développement des services d'assistance et de solidarité, soucieuse assurément du devoir qu'elle avait à remplir envers tous les Roubaisiens mais plus particulièrement dévouée à la démocratie pour laquelle tous ici nous avons les mêmes sentiments d'affectueuse cordialité. Et maintenant que notre tâche est à la veille d'être terminée, nous ne demandons pas et nous n'escomptons pas de nos adversaires que justice soit rendue à nos intentions et à nos actes, mais nous souhaitons que nos successeurs, quels qu'ils soient, recueillent ces traditions d'économie, d'ordre et d'initiative prévoyante pour que notre grand et cher Roubaix puisse encore être donné en exemple à nos compatriotes et que sur le sol roubaisien continuent à fleurir des œuvres de concorde et de paix comme celles que nous léguerons à nos successeurs.

Que M. Chatteleyn loue la municipalité de dépenser trois millions pour un palais municipal inutile, c'est son droit. Mais qu'il ose parler des grands travaux d'hygiène et d'assainissement exécutés par la municipalité, ça, c'est trop fort !

Une ville infecte, voilà ce que les réactionnaires du conseil légueront à leurs successeurs.

M. Chatteleyn ne trompera personne avec ses beaux discours. Il suffit de mettre les pieds dans la rue pour être convaincu qu'il altère effrontément la vérité.

Quant à ses déclamations sur le dévouement de nos capitalistes de la majorité à la démocratie, sur les traditions d'économie, d'ordre et d'initiative, elles provoqueront les éclats de rire des gens les plus enclins à la mélancolie.

Et chacun se dira que M. le rapporteur eut mieux fait de ne pas parler des absents.

R. L.

## Contre l'arbitraire

### LA CONFERENCE DE LA PAIX

Ainsi que nous l'avions annoncé, une réunion publique et contradictoire a eu lieu, hier soir à la Paix, pour protester contre l'arbitraire des arrestations de grévistes lors du conflit entre MM. Wattine et Delattre et les ouvriers.

Après avoir excusé le citoyen Ghesquière empêché par une indisposition d'un membre de sa famille, le citoyen Henri LEFEBVRE fait l'historique de la grève Wattine et des démarches faites par les ouvriers pour obtenir un salaire leur permettant de vivre.

Il rappelle que le patron gouailleur répondit à leur demande par l'offre d'une augmentation d'un dizième de centime au mètre, ce qui devait rapporter vingt centimes en plus par semaine aux tisseurs.

Il attrape au passage M. Delattre qui, après avoir accepté le travail de M. Wattine, puis donné sa parole qu'il ne le ferait plus, est revenu sur sa promesse et a provoqué ainsi deux grèves suivies du licenciement de son personnel.

« Les ouvriers de chez Wattine, dit-il, ne sont pas les sectaires que l'ont veut bien dire.

Ils ont demandé l'arbitrage de tout le monde. Successivement ils ont fait appel au juge de paix à M. Edouard Roussel et, ces jours derniers, au préfet du Nord, qui n'a pas encore répondu, mais qui n'obtiendra pas, c'est à craindre, une meilleure réponse de la part d'un patron qui ne veut rien entendre. »

Puis arrivant au véritable sujet de la conférence, l'orateur montre la façon dont les patrons, M. Delattre, surtout, sont arrivés à exaspérer les ouvriers.

M. Delattre a trompé les ouvriers, leur disant que la grève était finie pour arriver à les faire entrer chez lui.

« Celui-là, s'écrie Lefebvre, n'a pas été inquiété par la police, mais lorsqu'un gréviste faisait honte aux sarrazins de leur conduite, leur reprochant d'avoir pris la place de leurs camarades on ne lui laissait même pas terminer, on lui mettait la main au collet, on le conduisait au violon et de là, en prison.

Ils vont passer en police correctionnelle.

Pour éviter tout cela, explique l'orateur, il faut que les ouvriers se groupent dans un syndicat qui pourra les défendre.

Lorsque les patrons sauront que vous êtes fortement organisés ils n'auront plus recours aux moyens d'intimidation dont ils se sont servis au cours de la grève Wattine-Delattre. Les trieurs de déchets fortement unis on vaincu les patrons; les ouvriers de chez Ternynck aussi, et on a vu à Verviers où tous les ouvriers sont syndiqués, les patrons « lock-outeurs » obligés de plier sous les efforts de leurs salariés.

Le citoyen Jules KIMPE, prenant alors la parole, retrace les phases de la lutte entre les patrons trieurs de déchets et leurs ouvriers; il parle aussi de la grève Ducoulombier; il montre ce que les grévistes ont fait pour empêcher, par la persuasion, les parents d'envoyer leurs fillettes s'étioler dans les usines, prenant la place d'hommes qui touchaient jusqu'à cinq francs par jour.

Et M. Henri Ducoulombier a été vaincu s'écrie-t-il, il est parti pour Menin où les pères de famille ne laisseront pas plus exploiter leurs enfants que ceux de Roubaix.

La grève a duré neuf semaines, mais elle durerait neuf mois que ce serait la même chose car les trieurs de déchets sont syndiqués.

En terminant le citoyen Jules Kimpe, flétrit en termes très énergiques, les arrestations arbitraires de grévistes et met aux voix un ordre du jour protestant contre ces arrestations.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### CHUTE GRAVE

Un accident qui nécessitera un long mois de repos, s'est produit hier, dans l'après-midi, rue du Manège.

Théophile Choisy, tailleur de pierres blanches, ayant fait un faux pas, tomba si malheureusement qu'il se fractura le poignet.

Le docteur Delattre lui a donné aussitôt ses soins et lui a prescrit le temps de repos annoncé plus haut.

### LA MAUVAISE VISITE

Combien sont pris comme le fut Jules Cauchy, qui portait plainte hier au commissariat du 5e arrondissement. Cela vient de ce que nombre de clefs ouvrent un certain nombre de portes.

Jules Cauchy, qui est tisseur, et demeure rue Bernard, avait quitté son domicile à six heures du matin avec sa femme.

Elle partait travailler, lui allait à la recherche d'une place.

En sortant, il ferma la porte.

Elle l'était encore lorsqu'il revint, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'on était venu lui rendre une visite en son absence.

En effet, un pantalon de velours à côtes avait disparu.

Comme il n'y a aucune trace de pesées sur la porte, tout porte à croire, comme nous l'avons dit, que l'on s'est tout simplement servi d'une clef pour entrer.

Le pantalon valait huit francs.

### MORT SUBITE

On a transporté hier matin à l'Hôtel-Dieu, le corps d'Adèle Calonne, piqûrière, âgée de 39 ans, demeurant rue de Saint-Amand. Cette personne était morte subitement dans la journée de vendredi.

L'enterrement aura lieu lundi.

## LES GRÈVES

### CHEZ LALLEMAND

Les dix ouvriers de la maison Lallemand, serrurier-poêlier, 36, Grande-Rue, se sont mis en grève, hier, réclamant le renvoi d'un contremaître, trop dur envers les ouvriers.

### LES BAINS DE LA RUE DE ROME

En raison du nettoyage intérieur et extérieur de la chaudière des bains de la rue de Rome et de la visite de cet appareil par un inspecteur de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur, l'établissement de bains sera fermé au public les 6 et 7 janvier.

### LES PRELEVEMENTS

En application de la loi du 1er août 1905, il a été prélevé, dans les cinq arrondissements de police, depuis le 1er juin 1907 : 30 échantillons de beurre, 77 de lait, 12 de charcuterie, 5 de chocolat, 2 de chicorée, 2 de farine, 3 de bière, 1 de vin, 1 de pâtisserie, 1 de poivre, 1 de vinaigre. Total, 135 échantillons.

### SYNDICAT DU BATIMENT

Aujourd'hui dimanche à quatre heures de l'après-midi, au local habituel, réunion trimestrielle.

Ordre du jour : renouvellement de la commission. Amende aux absents.

### UN INSOUMIS

L'agent de sûreté Vanhuysse a arrêté vendredi soir, Gaston-Bernard, 37 ans, lisseur, sans domicile fixe, recherché par le recrutement de Lille comme territorial de la classe 1890, comme insoumis.

Il a été transféré à Lille hier à une heure.

### ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Par décision de M. le ministre du commerce, en date du 24 décembre 1907, M. Dupuybaudy, licencié ès-lettres, licencié d'allemand, a été délégué dans les fonctions de professeur à l'Ecole pratique de commerce de Roubaix.

**SAVON DU CONGO** Blanchour du Teint Victor VAISSIER

### UN SCIEUR BLESSE

M. Louis Geldof, 49 ans, demeurant rue d'Inkermann, 151, scieur chez MM. Monbel et Cie, fabricants de caisses, boulevard Gambetta, a eu la main prise dans la scie à ruban, en poussant une planche dans la machine.

Le docteur Bôle a constaté une plaie au pouce droit et a prescrit 20 jours de repos.

### L'ASSISTANCE OBLIGATOIRE

Le maire de Roubaix communique l'avis suivant

Nous, maire de la commune de Roubaix, avons l'honneur de prévenir nos administrés que, par application des dispositions des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, nous avons déposé au secrétariat de la mairie :

1. La délibération du conseil municipal en date du 27 décembre 1907, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune ;

2. La liste d'assistance complémentaire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtée par le conseil municipal.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes ou incurables dont la demande a été rejetée par le conseil municipal pourront présenter une réclamation à la mairie ; tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

### LES TROUVAILLES

M. Deruelle, demeurant rue des Fabricants, 14, a trouvé une montre en métal.

— La jeune Gabrielle Englebert, demeurant rue de l'Epeule, cour Laureys, 2, a trouvé une montre de dame.

### COTE DE LA LAINE

Roubaix, 28 décembre. — On a coté ce matin en Bourse :

5 05 janvier V — 4 97 février A — 4 97 mars — 4 90 avril V — 4 87 mai V — 4 87 juin V — 4 85 juillet V — 4 85 août V — 4 80 septembre A — 4 80 octobre A — 4 80 novembre

Affaires enregistrées en Bourse à midi :

15000 kilos sur juillet à 4 85 — 10000 sur mai à 4 87 — 5000 sur juin à 4 87 — 5000 sur avril à 4 90 — 10000 sur février à 4 97 — 10000 sur septembre à 4 80 — 10000 sur octobre à 4 80 — 5000 sur juillet à 4 82 — Total : 70000 kilos

**H. Nauwelaers** CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596

### LES RENTES DES TRAVAILLEURS

EN ENLEVANT UN ROULEAU. — Chez M. Motte Bossut fils, M. César Vanhauvart, 30 ans, rattacheur, demeurant rue Boileau, 11, s'est fait une plaie au poignet droit en enlevant un rouleau.

15 jours de repos.

UNE ENTORSE. — Chez M. Ernest Buyssens, M. Auguste Dierickx, 41 ans, domestique, demeurant boulevard d'Halluin, 7, s'est fait une entorse du pied droit en descendant une botte de paille.

15 jours de repos.

UN COUP DE CHARIOT. — Chez MM. Etienne Motte et Cie, le jeune Louis Perrin, 13 ans, bâcleur, demeurant à Wattrelos, rue du Petit Tournai a été blessé à la cuisse et à la hanche par un coup de chariot de son métier.

15 jours de repos.

### INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

LES XXXX. — Répétition générale aujourd'hui dimanche à dix heures et demie, café Français, Grande-Rue.

## MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS DE ROUBAIX ET ENVIRONS. — Dimanche 29 décembre, à neuf heures et demie du matin, assemblée générale au siège du syndicat.

Ordre du jour. — Rapport de la commission de contrôle. — Question des cotisations. — Divers. — Urgent.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 29 décembre 1907, à cinq heures précises du soir, au siège du syndicat, au Plat d'Or, 8, Grande-Place.

Ordre du jour. — Election des délégués pour la discussion des revendications adressées aux patrons. — Présence obligatoire.

SYNDICAT DES COUVREURS. — Dans sa dernière réunion, le syndicat des couvreurs a décidé d'adhérer à la Fédération du Batiment.

Nous ne pouvons que l'en féliciter. Plus les ouvriers seront nombreux dans les fédérations pour lutter contre leurs exploiteurs, plus ils auront de chance de vaincre ; plus ils seront unis plus ils arriveront, en attendant la victoire, à obtenir sans cessation de travail, un peu plus de bien-être et un peu moins de fatigue.

## ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 décembre 1907

*Naissances* — Léon Franchomme, rue Beaumont, 208 — Pierre Duvillier, rue du Collège, 155. *Décès.* — Alphonse Vandorme, 52 ans, journalier, quai Wattrelos. — Adèle Calonne, 39 ans, piqûrière, rue aint-Amand, 16. — Olga Deroissart 16 mois, rue Brasserie, 16. — Hubert Hulpieau, 38 ans, monteur de machines, rue de l'Arc, 19. — Madeleine Lamblain, 9 mois, rue Hoche, 56. — Félix Gérardi, 80 ans, sans profession, rue Barbieux. — Jean-Baptiste Defruit, 84 ans, sans profession, rue des Arts, 71.

*Publications de mariages.* — Emile Taffin, ingénieur, à aint-André-lez-Lille et Lucie Horion, sans profession, rue de la Redoute, 74. — Emile Delcroix, peintre, rue d'Alger, 215, et Eléonore Watteau, doubleuse, rue Rouget de l'Isle, 40. — Adolphe Aamblard, tisserand, rue Jean-Bart, 9, et Marie Reynaert, dévideuse, à Tourcoing.

# GAZETTE TOURQUENNOISE

**BUREAUX : 1, rue de Roubaix**

## Un combat à La Marlière

### Au cours d'un corps à corps, un douanier a la jambe droite brisée par un fraudeur.

Le quartier de la Marlière a été mis en émoi, hier soir, par une affaire qui se trouvait — et il y a lieu de s'en féliciter — considérablement grossie. On parlait d'un combat entre douaniers et fraudeurs. Plusieurs douaniers auraient été blessés.

Nous nous sommes rendus à la frontière et voici ce que nous avons appris : vers neuf heures, un douanier, M. Henri Molo, 33 ans, se trouvait de garde rue de Laon. Cette rue fait communiquer la rue des Trois-Pierres et celle du Général-Drouot.

M. Molo, qui surveillait particulièrement le quartier de Montaleux d'où sortent beaucoup de fraudeurs, aperçut un homme porteur d'un ballot enveloppé dans une toile à matelas. Il interpella cet homme, qui ne répondit pas. Le douanier lui barra le passage. L'inconnu se précipita sur lui, un corps à corps s'engagea.

L'homme au ballot porta à son adversaire un terrible coup de pied bas. Le douanier s'affaissa et le fraudeur prit la fuite, emportant son ballot.

Paralysé par la douleur, M. Molo ne put se relever qu'au bout de quelques minutes. Il se traîna péniblement jusqu'à son domicile.

Peu après il reçut les soins du docteur Huriez, qui constata qu'il avait la jambe droite fracturée. Le blessé devra se reposer pendant plusieurs semaines.

Le combat s'étant déroulé dans l'ombre, le douanier n'a pu donner le signalement du fraudeur. Il a seulement remarqué qu'il était jeune. Une enquête a été ouverte par le capitaine des douanes et par M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement.

### UNE FAUSSE ALERTE

Samedi matin, à 7 heures, les pompiers étaient avertis téléphoniquement qu'un incendie venait d'éclater chez MM. Tiberghien, fabricants, rue de Paris. Armés de leurs engins, ils se rendirent en hâte sur le lieu du prétendu sinistre. Ils n'eurent pas à intervenir. Les tuyaux de la fabrique ayant gelé, on les avait arrosés se pétrole et on avait mis le feu à ce pétrole. Des flammes jaillirent. Un passant crut à un incendie et prévint un employé de la maison qui, n'étant pas au courant de ce qui se passait, appela téléphoniquement les pompiers.

Ajoutons que le lieutenant Meurillon, commandant la compagnie des sapeurs-pompiers a reçu de MM. Tiberghien, la lettre suivante : « Ce matin, par suite d'un malentendu, vos pompiers ont été appelés chez nous. Nous nous excusons de vous avoir dérangés inutilement, mais nous avons eu la satisfaction de constater, une fois de plus que votre compagnie arrive sur les lieux du sinistre avec une rapidité digne de tous éloges.

A titre de dédommagement, nous vous remettons inclus la somme de cinquante francs pour la caisse du corps. Nous vous présentons, etc. ».

### LE BUREAU DE POSTE TRANSFORME EN GLACIERE

Notre surprise fut grande, vendredi soir, en pénétrant au bureau de poste, de voir les employés blottis dans leurs manteaux et coiffés des casquettes que l'on sort la nuit lorsque le froid l'exige. Nous ne tardâmes pas à connaître la raison de cet accoutrement inusité. Ce fut le froid qui nous renseigna.

On avait tout simplement oublié d'allumer les poêles ! Et chaque fois qu'une porte s'ouvrait, le vent glacé s'engouffrait dans le hall immense giflant les pauvres hères de service aux guichets, emportant les papiers.

Les employés avaient pacifiquement manifesté contre Sa Majesté le Froid. Manifestation inutile, car ni manteaux, ni casquettes ne les empêchaient de grelotter.

Mais, de grâce, que l'on n'omette plus jamais de garnir les poêles de combustible !

### UN FAUX PAS

Un ouvrier des établissements François Masurel frères, à Tourcoing-les-Francs, M. Constant Lamartinière, 47 ans, menuisier à Mouvaux, rue Gambetta, 57, descendait un escalier, samedi matin. Il était chargé d'une boîte à outils.

Soudain il fit un faux pas et tomba de si malheureuse façon qu'il se fractura la 10e côte gauche.

Conduit en voiture à son domicile, il reçut les soins du docteur Desbonnet qui lui prescrivit un repos de trois semaines.

### DETTE A REGLER

Le service de la sûreté a arrêté samedi matin Clarisse Damien, 28 ans, sans profession connue ni domicile fixe. Damien qui avait négligé de solder les frais d'un jugement rendu contre lui par le tribunal correctionnel de Lille, le 20 septembre, à la suite de vols commis à Wattrelos et Mouvaux, purgera 4 jours de prison. Il a été conduit à Lille.

### RECEPTION DE TRAVAUX

Vendredi après-midi, à 3 heures, a eu lieu la réception définitive des travaux exécutés au Sanatorium de la Bourgogne ; la commission qui a reçu ces travaux se composait de MM. Emile Lecomte, adjoint au maire ; Lahousse, économe de l'hospice ; Loridant, directeur du Sanatorium ; Sevin, architecte de la ville ; Delphin, Dumortier, Bugue, Delespierre, Vanoverschelde, Desbouvres, conseillers municipaux, et Wagnon, conseiller municipal, administrateur du Bureau de bienfaisance.

Après cette réception plusieurs membres de la commission ont visité et reçu provisoirement, à la ferme de la Bourgogne, une nouvelle étable.

### ARESTATION

Les agents de sûreté Toulemonde et Emile Leman ont arrêté vendredi soir, à 6 heures et demie, pour infraction à un arrêté d'expulsion, François Vanluyten, 59 ans, cardeur, sans domicile fixe.

Vanluyten sera conduit à Lille aujourd'hui.

### POPULATION ETRANGERE

Du 22 au 29 décembre, on a constaté l'entrée en France, par Tourcoing, de 15 étrangers ainsi répartis : 10 hommes, 4 femmes et 1 enfant. Il est sorti 5 hommes, 6 femmes et 3 enfants.

### PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui à partir de midi, MM. Decrême, 51, rue Saint-Jacques ; Decouvelaere, 5, rue de l'Hôtel de Ville ; Lesage, 121, rue de Roubaix ; Rasse, 59, rue de la Croix-Rouge ; Dujardin, 22, rue d'Anvers ; Levin, 53, rue de Gand.

### LE RENOUVELLEMENT DE L'ANNEE

L'administration municipale informe les corps constitués et MM. les fonctionnaires qu'il n'y aura pas de réception à l'Hôtel de Ville, à l'occasion du renouvellement de l'année.

### LEURS RENTES

EN DESCENDANT UN ESCALIER. — Chez Jules Desurmont et fils, filateurs, rue de Bradford, Raymonde Debarre, 14 ans, bacleuse, rue Jean-Bart, à Mouvaux, s'est contusionnée au genou droit.

10 jours de repos.

EN PLAÇANT UN POIDS. — Aux établissements François Masurel frères, Marie Comptaer, 19 ans, doubleuse, rue du Beau Laurier, 21, s'est blessée au pouce droit.

10 jours de repos.

## ETAT CIVIL

de TOURCOING du 28 décembre 1907

*Naissances.* — Deroubaix Madeleine, rue de Rouen, 7. — Terrier Raymonde, rue Nationale, 122. — Barbe Simonne, rue Nationale, 122.

*Publications de mariages.* — Amblard Adolphe emballeur expéditeur, à Roubaix et Reynaert Marie, dévideuse, rue Lavoisier, 26. — Bourghelle François, chauffeur, rue de aint-Omer, et Mespreuve Céline, ménagère, rue des Acacias, 10. — Chomez François, conducteur de machines, rue du Flocon, 220 et Stéphers Marie, ménagère, rue Maréchal Brune, 31. — Detailleur Eugène, sans profession, rue de Mouvaux, 152, et Vermeersch Amérante, sans profession, rue Cl. Bernard, 158. — Deward Carlos, bonnetier, Tourcoing, et Verhenneman Juliette, piqûrière, à Roubaix. — Dupire Albert, entrepreneur de peinture, à Lille et Delobel Marie, sans profession, rue Pasteur, 60. — Florin Henri, tisserand, rue Bonduel, 68, et Broucke Yvonne, soigneuse, rue Marengo, 14. — Florin Louis, rattacheur, rue de l'Espérance, 3, et Delbarre Laure, soigneuse, rue Achille Testelin, 163. — Honoré Félix, filateur, rue Malcense, 9, et Trentesaux Madeleine, sans profession, rue de Lille, 46. — Grégoire Jean-Baptiste, maçon, à Mouscron et Verbelle Maria, soigneuse, à Tourcoing. — Lava Henri, tisserand, à Tourcoing, et Raes Bernardette, tisserande, à Roncq. — Leduc Maurice, négociant en laines, à Tourcoing, et Bétremieux Jeanne, sans profession, à Lannoy. — Lemaire Henri, fabricant, à Halluin, et Barrois Jeanne, sans profession, rue de la Gare. — Létienne Victor, menuisier, à Tourcoing, et Tonneau Elisa, ourdisseuse, à Croix. — Maes Charles, ouvrier agricole rue de Gand, 118, et Desintobin Barbe, cabaretière, rue de Gand, 364. — Maes Pierre, sans profession, à Tourcoing, et Dehaumont Pauline, sans profession, à Berck-sur-Mer. — Vandamme Aloïs, serrurier, à Tourcoing et Vancoppernolle Juliette, ménagère, à Halluin. — Verfaille Félix, brossier, à Roubaix, et Catteau Léonie, sans profession, à Tourcoing. — Paul Delplanque, magasinier, rue du Vélodrome, 135, et Selosse Fidéline, remailleuse, rue de Gand, 89.

*Décès.* — Dhalluin Florimond, 1 mois, rue de Bouvines, 137. — Callewaert Chares, 71 ans, sans profession, rue Pont de Neuville, 79. — Dewaele Jean-Baptiste, rue d'Arcole, 35. — Carrain Jean-Baptiste, 83 ans, sans profession, rue de la Latte 166. — Lahousse Maurice, 7 ans, rue de Paris, 23. — Cornélis Yvonne, 17 ans, piqûrière, quai des Mariniers, 13.

COFFRES-FORTS GRUSON contre le FEU et le VOL — 21, RUE ROYALE — LILLE

# Autour de Roubaix-Tourcoing

### HEM

## Le lock-out Bettremieux

Rien de nouveau ou dumoins peu de chose, un ancien maire de Lannoy qui s'appelle Oscar Bettremieux et est cousin des bons patrons d'Hem a fait auprès de M. Joly une singulière démarche.

Il est allé demander au maire actuel de Lannoy de ne plus rien faire pour les grévistes.

M. Joly l'a éconduit très poliment, mais d'une façon qui ne lui donnera pas envie de revenir à la charge.

M. Faudot qui jusqu'ici s'était borné à voir les patrons s'est décidé à rendre visite aux grévistes. Qu'il n'espère pas obtenir d'eux autre chose que ce qu'ils ont proposé l'autre jour aux patrons. Leurs demandes sont trop raisonnable pour qu'on puisse exiger autre chose.

Ils sont du reste décidés, en présence du mauvais vouloir des capitalistes Bettrémieux, à continuer la grève jusqu'au bout. Ils seront du reste soutenus par la classe ouvrière tout entière.

### WATTRELOS

### ATTENTAT AUX MŒURS

Le nommé G... E..., âgé de 31 ans, demeurant à Wattrelos, a été arrêté pour attentat aux mœurs, commis sur des gamins âgés d'une douzaine d'années.

Il a été conduit devant M. le Procureur de la République, à Lille.

RECENCEMENT DES CHEVAUX ET DES PIGEONS. — Il est rappelé aux propriétaires que les déclarations de chevaux et de pigeons-voyageurs doivent être faites à la mairie, avant le 31 courant, dernier délai.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Leclercq-Dupire, un tisserand, M. Thieffry Louis, 18 ans, demeurant à Wattrlos, en rentrant des fils, s'est blessé au pouce gauche avec son crochet.

8 jours de repos.

RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — Les réceptions du jour de l'an auront lieu à la mairie de Wattrelos, le mardi 31 décembre 1907, à 4 heures du soir.

POUR LES PAUVRES. — Le comité de la braderie du Sartel a versé au Bureau de Bienfaisance, la somme de 202 fr. 18 pour les pauvres de la commune.

ABATTOIR PUBLIC. — Une enquête ordonnée sur un projet d'installation d'abattoir public aura lieu, le Mardi 7 janvier 1908, à la Mairie de Wattrelos, de 3 heures à 5 heures du soir.

Cet établissement est rangé dans la 1re Classe de ceux réputés insalubres, dangereux ou incommodes.

La demande est faite par la ville de Wattrelos. L'emplacement projeté est situé Section B, N° 307 P.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — Du 26 Décembre. — *Naissances.* — Noële Dubus, rue de Thionville. — Gustave Bouvry, rue Carnot, cour Couteau, 20. — Noël Ducoulombier, rue de Mouscron.

Du 28 Décembre. — *Naissance.* — Léon Jollyn, rue du Sapin-Vert.

*Mariage.* — Cyrille Braye, ratacheur et Virginie Derosse, rattacheuse.

*Publications.* — Arthur Catel, peigneur et Pauline Cock, bobineuse. — Victor Huvenne camionneur et Zoé Dufermont, tisserand.

*Décès.* — Laurent Dubus, 10 ans et demi, Bas-Chemin. — Albert Callens, 3 mois, rue Beaurepaire, 67.

# Lille

## Loterie de la Presse du Nord

### Des étrennes de cent mille francs !!!

A l'occasion des étrennes, bien des personnes sont embarrassées par le choix d'un cadeau.

Or, il en est un tout indiqué.

Offrez des billets de la Loterie de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord, dont le gros lot est de 100.000 francs.

En vente partout. Dépôt général, 19, rue Faidherbe, Lille.

### LES EXPLOITS DE CELINE

Depuis quelques jours, la police recherchait une nommée Céline Dupied, âgée de 17 ans, couturière, demeurant rue Sainte-Catherine, pour vols commis dans les 6e et 8e arrondissements.

Les agents Deffrennes et Baron, de la sûreté, déambulaient rue Faidherbe, vendredi vers 7 heures et demie du soir, lorsqu'ils se trouvèrent nez à nez avec la jeune Céline.

Très aimablement les policiers la prièrent de les accompagner jusqu'au bureau de M. Parisot.

Interrogée, Céline Dupied avoua avoir dérobé une bonbonnière contenant 45 francs à Mme Jacquemot, 71, rue du Pont-du-Lion-d'Or, mais nia énergiquement être l'auteur du vol d'une montre au préjudice de M. Mauroy, fondeur, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, montre qui fut revendue à un brocanteur de la rue des Ponts-de-Comines.

Avec les 45 francs de la dame Jacquemot, Céline Dupied s'offrit une fourrure, des bottines, une montre (?), etc. Lorsqu'elle fut arrêtée il lui restait 10 fr. 45.

La jeune personne, qui promet pour son âge, a été déférée au parquet.

### LA TENTATION ETAIT TROP FORTE

Deux camionneurs, François D..., 32 ans, habitant au Faubourg du Sud, et Jérôme P... 33 ans, de Saint-Sauveur, se trouvaient samedi vers 2 heures du soir, sur les quais de la gare Saint-Sauveur, quand soudain ils sentirent un forte odeur de tabac.

Nul doute, une balle de la plante à Nicot se trouvait dans les environs.

Soudain, oh ! bonheur, D... la découvrit et s'aperçut avec surprise que l'enveloppe était légèrement déchirée.

Incapable de trouver du bon tabac dans les débits, D... ne put résister à la tentation et en enleva sans arrière-pensée 90 grammes environ.

Quelques instants après, Jérôme P... imitant son copain D... eut la main plus lourde, car il en subtilisa 150 grammes.

Malheureusement, un surveillant qui les épiait, vint les surprendre et les conduisit devant M. Ponnavoy, commissaire du 7e arrondissement.

Selon l'habitude, malgré le réel repentir des deux camionneurs qui ne s'étaient pas rendu compte de la gravité de leur faute, ils furent tous deux déférés au praquet.

Là, sans tenir compte de leurs pleurs, les deux hommes quoique bien notés, furent écroués à la maison d'arrêt.

## Les voleurs de réticules

### Avant d'être arrêtés, ils avaient déjà essayé de voler le sac à main d'une artiste

Sous ce titre, nous avons annoncé hier l'arrestation de deux individus, Emile-Léon Dhooge et Edouard Buysschaert, qui avaient arraché des mains de Mme Belande, ménagère, son réticule et s'étaient enfuis avec.

Quelques instants auparavant, ces deux malandrins avaient essayé de faire le même coup à Mlle P..., artiste lyrique, qui passait rue de la Gare, près de la rue des Ponts-de-Comines.

Pendant que l'un faisait le guet, l'autre s'approcha doucement de Mlle P..., saisit l'extrémité du sac qu'elle tenait à la main droite et se mit à courir en lui imprimant une violente secousse d'arrachement. Mais Mlle P... a la poigne solide. Elle vira sur elle-même, mais ne lacha pas le sac. Rapidement, sans parler, sans crier, elle saisit de la main gauche un couteau que, par mesure de précaution elle a toujours dans sa poche, et allait en frapper l'individu.

Celui-ci, voyant le geste résolu de la jeune femme, n'insista pas et prit la fuite, suivi de son compagnon.

On sait qu'ils ont recommencé le coup un peu plus loin. Mais il leur a encore moins réussi que le précédent, puisqu'ils ont été arrêtés.

Mlle P... nous a demandé de ne point la faire connaître, afin de lui éviter les dérangements que les dépositions occasionnent toujours aux témoins qui sont souvent fatigués d'attendre leur tour dans les couloirs du palais.

Mais nous pouvons garantir l'exactitude du fait, car le signalement des individus et l'heure à laquelle il s'est produit, montrent qu'il s'agit bien des deux gaillards qu'on a eu la chance de pincer.

## Au Parquet

### LA NOTE A PAYER

Nous avons, dans un précédent numéro, relaté l'arrestation, par les agents Deffrennes et Liévin, des nommés Albert Mire, 16 ans et Henri Duthoit, 18 ans, alors qu'ils cherchaient à vendre des montres dérobées à l'étalage de M. Decock, 44, rue de Condé.

M. Caudron, juge, remplaçant M. Vérin, en congé, vient de renvoyer ces camelots occasionnels devant le tribunal correctionnel, audience du 3 janvier.

### FIACRE EN PANNE

Samedi, vers six heures moins le quart, un fiacre attelé d'un cheval passait rue de Béthune.

Soudain, le cheval glissa et s'abattit sur la chaussée.

Dans sa chute, l'animal brisa le brancard gauche du véhicule. Le conducteur, ainsi que les deux voyageurs qui avaient pris place dans la voiture, en furent quittes pour une sérieuse peur.

Inutile de dire que cet accident, qui aurait pu avoir des suites graves, avait provoqué un rassemblement de curieux.

### LE FRUIT DEFENDU

Alléchés par la couleur appétissante des oranges qui se trouvaient à l'étalage d'un épicier de la place de Béthune, deux galopins d'une dizaine d'années voulurent se livrer à la pêche de ces fruits, sans autorisation.

Après avoir pris leur disposition pour la fuite, l'un d'eux, le jeune X..., dont les parents habitent le quartier Saint-Sauveur, se mit en mesure d'en dérober plusieurs.

Malheureusement, un agent l'ayant aperçu, arriva juste à temps pour empêcher le petit amateur d'oranges de se régaler à l'œil, cependant que son copain fuyait à toutes jambes.

Conduit par l'oreille devant M. le commissaire du quartier, le gamin fut sévèrement admonesté et il attendit au poste l'arrivée de ses parents, qu'on était allé chercher.

Espérons que cette leçon profitera aux petits gourmands, et qu'ils se corrigeront de s'offrir dans de telles conditions le fruit défendu.

ENCORE UN VOL. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs ont brisé une vitre de la devanture du magasin de M. Emmanuel Daubresse, négociant, rue Henri Martin, et ont dérobé des marchandises exposées à l'étalage consistant en toiles, étoffes, chaussures, pour une valeur de trois cents francs environ. Pour éviter le bruit de bris de la vitre, les voleurs avaient eu la précaution de l'enduire de savon vert.

La police a ouvert une enquête mais jusqu'à présent, on ne possède aucun indice sur les auteurs de ce vol audacieux.

Quand donc les commerçants prendront-ils la sage précaution de mettre leurs volets aux vitrines de leurs magasins

# PAS-DE-CALAIS

## Le drame de Quéant

### L'INSTRUMENT DU CRIME

L'instrument dont Capelle a mortellement frappé Félicienne Dhorne a été retrouvé à Quéant, dans un champ voisin de la pâture où se déroula le drame, par le domestique Gradel Louis et remis par lui au garde de la commune.

La gendarmerie, avisée par le maire, s'est transportée à Quéant.

Cet instrument est une lame triangulaire, à double tranchant, du genre de celles qu'emploient les bouchers pour tuer les bœufs dans le département du Nord. Il a été déposé samedi au greffe du tribunal d'Arras.

## Le scène sanglante de Sallaumines

L'état d'Ereboudt, qui reçut du Belge Strubbe un coup de couteau dans la poitrine, comme nous l'avons raconté hier, reste stationnaire. On l'a transporté hier matin à l'hôpital de Lens et les docteurs qui le soignent ne peuvent encore se prononcer sur les suites de la blessure qui intéresse le poumon.

### LIETTRES

## Voiture tamponnée par un train

### DEUX BLESSES

En arrivant au passage à niveau des Trois-Tilleuls, M. Fovet-Deron, cultivateur à Liettres, qui revenait en voiture avec son fils, a été tamponné et renversé par un train venant d'Estrée-Blanche.

M. Fovet père, qui est âgé de 60 ans, a eu une jambe fracturée. Son fils, âgé d'une trentaine d'années, a reçu une forte contusion au genou.

Quant à la voiture, elle est complètement brisée et le cheval a dû être abattu, ayant eu les deux jambes de devant brisées.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités de ce grave accident.

### CARVIN

### ARRESTATION DE DEUX JEUNES INCENDIAIRES

Un garçon brasseur de la brasserie Thiry, M. Octave Dufaut passait à proximité de la fosse numéro 2 de Carvin, lorsqu'il vit surgir de derrière une meule située dans un champ à 30 mètres de la route, deux gamins qui, en l'apercevant, prirent la fuite. Au même moment une gerbe de flammes s'élançait de la meule. Tenter d'éteindre le feu était inutile, et M. Dufaut ne perdit pas de temps en vains efforts. Il courut après les deux galopins et les rattrapa puis les conduisit à la gendarmerie.

Interrogés les deux jeunes gens ont déclaré se nommer Gustave Vanhulle, 15 ans, de Seclin et Cousin Victor, 14 ans, de Lille. Ils racontèrent qu'ils se rendaient dans le bassin houiller pour y trouver du travail, quand en route, ils voulurent allumer une cigarette. Ils se mirent pour cela à l'abri derrière une meule dans laquelle Vanhulle jeta l'allumette enflammée dont il venait de se servir.

La paille s'enflamma et c'est alors que les deux galopins jugèrent bon de s'esquiver. Ils ont été mis en état d'arrestation.

La meule qui appartenait à M. J.-B. Dallez, cultivateur à Carvin a été complètement détruite. Les pertes, évaluées à 250 francs sont couvertes par une assurance.